

## Madame, Monsieur,

Votre médecin vient de vous prescrire des **médicaments** qui ne sont **pas disponibles** dans les pharmacies de ville. Néanmoins, ils peuvent être dispensés dans les pharmacies de certains établissements de santé, autorisées pour cette vente appelée **rétrocession**.

Les médicaments concernés sont inscrits sur une liste de rétrocession et nécessitent un suivi de la prescription ou de la dispensation.

Pour se les procurer, vous devez vous rendre exclusivement dans une pharmacie d'hôpital autorisée à vendre des médicaments au public.

### Le traitement est-il disponible ?

Il est souhaitable de **téléphoner au préalable** avant tout déplacement pour permettre une anticipation des demandes et une dispensation adaptée.

### Quels documents apporter ?

- Votre **ordonnance en cours de validité**. Pour une première dispensation, celle-ci doit dater de moins de 3 mois,
- Le **Pass** pharmacie délivré par le bureau des admissions auprès duquel vous devez

vous enregistrer une fois par an en présentant votre **carte vitale** mise à jour, **l'attestation de mutuelle** et la **carte d'identité**.

### Pour quelle durée le traitement est-il délivré ?

Le traitement est délivré **pour une durée maximale de 1 mois**, qui peut être renouvelable.

En cas de départ à l'étranger pour une période supérieure à un mois, une dérogation accordée par votre caisse d'assurance maladie devra accompagner votre ordonnance (demande à faire au moins 15 jours avant votre départ).

### Est-il possible de se faire envoyer les médicaments ?

Pour des raisons de sécurité et de traçabilité, la Pharmacie n'envoie pas les médicaments.



### Horaires d'ouverture au public :

La Pharmacie du Centre Hospitalier d'Arcachon vous accueille :

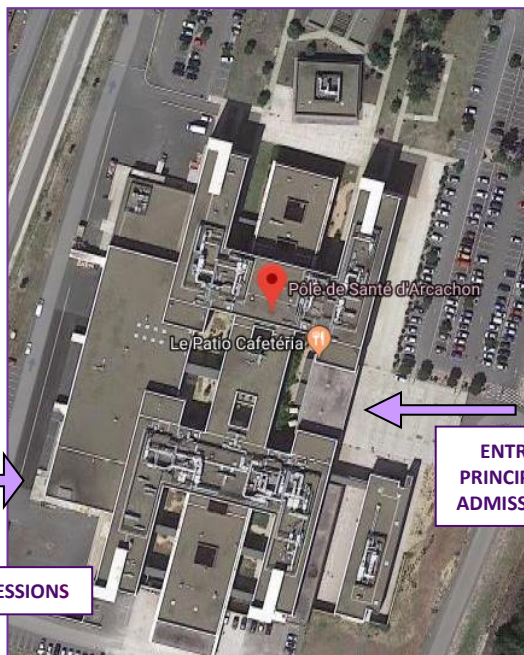
Du lundi au vendredi  
De **13h00 à 17h00**.

### Annuaire téléphonique des autres pharmacies d'établissements de santé situées aux alentours et autorisées pour la rétrocession de médicaments

- CHU de Bordeaux :
  - **Groupe Hospitalier Pellegrin**  
Tel : 05.56.79.49.10  
Du lundi au vendredi 9h-18h  
Samedi de 8h30 à 16h
  - **Groupe Hospitalier Sud**  
Tel : 05. 57.65.61.93  
Du lundi au vendredi 9h-18h  
Samedi de 8h-12h
  - **Hôpital Saint-André**  
Tel : 05.57.82.06.12  
Du lundi au vendredi 8h-18h  
Samedi de 8h-12h (seulement urgences)
- CH Mont de Marsan  
Tel : 05.58.05.17.10  
Du lundi au jeudi : 12h-18h  
Le vendredi de 12h à 17h  
Le samedi de 8h à 12h

## Où nous trouver ?

Pôle de Santé  
Avenue Jean Hameau  
CS 11001 - 33164  
LA TESTE DE BUCH CEDEX



## Accès par le quai B à l'arrière de l'hôpital

- Sonnez à la barrière à l'interphone de l'Hôpital.
- Entrez dans le parking et gardez-vous sur les places réservées aux patients des rétrocessions devant le quai B.
- Sonnez à la double porte grise du quai B.
- Entrez et installez-vous dans la salle d'attente

### QUAI B



PLACES DE  
STATIONNEMENT

PORTE GRISE

## En résumé

- **Contact**er la pharmacie pour savoir si le traitement est disponible (téléphone ou mail).
- S'enregistrer au bureau des admissions (une fois par an) pour obtenir le Pass Pharmacie
- Se présenter à la pharmacie avec l'original de la prescription et le Pass Pharmacie



*Comment se procurer des médicaments disponibles uniquement en Pharmacie Hospitalière ?*

## Pharmacie du Centre Hospitalier d'Arcachon

**Dr. M. GAUTIER**

*Pharmacien Gérant*

**Dr. N. ROUAYROUX**

*Pharmacien responsable*

Tél : 05 57 52 90 00

Fax: 05 57 52 93 25

Mail : [retrocession@ch-arcachon.fr](mailto:retrocession@ch-arcachon.fr)

Du Lundi au Vendredi

13h00-17h00